

Page : 1/6

Date d'impression : 19.09.2019 Révision: 19.09.2019 Numéro de version 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Placol 4506

Code du produit: 1006

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

The product is NOT intended for the private consumer.

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

## 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

**GYSO AG** 

Kleb- und Dichtungstechnik

Steinackerstrasse 34

CH-8302 Kloten

Tel. +41 43 255 55 55 Mail: info@gyso.ch

Service chargé des renseignements: Département technique

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'information Toxicologique: 145

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Préparations

Description: supprimé

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.



Page: 2/6

Date d'impression : 19.09.2019 Révision: 19.09.2019

Numéro de version 8

#### Nom du produit: Placol 4506

(suite de la page 1)

Après ingestion:

Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Consulter immédiatement un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux: irritation, rougeur

Inhalation: irritation des voies respiratoires, toux

Indications destinées au médecin:

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Symptomatische Behandlung.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Dioxyde de carbone (CO2)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les secouristes: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.



Page : 3/6

Date d'impression : 19.09.2019 Révision: 19.09.2019

Numéro de version 8

Nom du produit: Placol 4506

(suite de la page 2)

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage: 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 50-00-0 formaldéhyde

[Pollution atmosphérique]

SUVA. sensibilisateur de la peau.

Valeur MAK 0,3 ppm 8 heures.

Valeur MAK 0,37 mg / m³ 8 heures.

Limites à court terme 0,6 ppm 15 minutes.

Limites à court terme 0,74 mg / m³ 15 minutes.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains: Gants de protection

Gants en caoutchouc

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux: Pas nécessaire.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme: Poudre
Couleur: Beige
Odeur: Formadehyd
Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 6-7

(suite page 4)



Page : 4/6

Date d'impression : 19.09.2019 Révision: 19.09.2019

Numéro de version 8

#### Nom du produit: Placol 4506

(suite de la page 3)

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé. Point d'éclair Non applicable. Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé. Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:

Supérieure:

Non déterminé.

Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non applicable.

Densité:

Densité relative.

Densité de vapeur:

Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

Non applicable.

Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non applicable. Cinématique: Non applicable.

**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Volatile Organic Compounds

VOCV (CH): 0.00 %

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aldéhyde formique

Possibilité de formation de petites quantités d'aldéhyde formique.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 50-00-0 formaldéhyde

Oral LD50 >200 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)



Page : 5/6

Date d'impression : 19.09.2019 Révision: 19.09.2019

Numéro de version 8

#### Nom du produit: Placol 4506

(suite de la page 4)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Des expériences sur des animaux ont montré que le risque de cancer était étroitement lié à une base élevée de la dose dérivée sans effet (DNEL) pour une utilisation professionnelle de 0,3 ppm. Une exposition inférieure à ce niveau entraîne un risque limité, voire nul, d'effets indésirables.

Le formaldéhyde est classé par l'Union européenne dans la catégorie des substances cancérogènes 1B (Susceptible de provoquer le cancer chez l'homme générer). La classification repose principalement sur la cancérogénicité chez les animaux, mais

également sur l'expérience de l'application professionnelle, qui indiquent un risque accru de cancer chez l'homme, mais pas

prouver. Le risque réel est un type rare de cancer dans la région nasopharyngée (partie supérieure du pharynx, derrière le nez).

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 04 10 Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Emballages non nettoyés:

Recommandation: L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant Classe ADN/R: néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 6)



Page: 6/6

Date d'impression: 19.09.2019 Révision: 19.09.2019

Numéro de version 8

Nom du produit: Placol 4506

(suite de la page 5)

14.5 Dangers pour l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Non applicable.

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Usage usage industriel

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:

Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	0,1

Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique: Département technique

Contact: + 41 (0)43 255 55 55 Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR -